

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**16 OCTOBRE 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

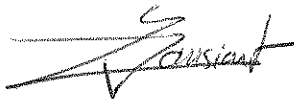
OBJET

**Nomination d'un  
secrétaire de Séance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 octobre 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 28 octobre 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 octobre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY\*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT\*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008)

\*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal du 10 juillet 2008, le compte rendu des actes administratifs)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 08 H 00

OBJET : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

NOMME Monsieur Vincent PERRAULT pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC